

Rapport annuel

Avant-propos du président

Édition 2019

Comme nous l'avons déjà annoncé à plusieurs reprises, la fpa est une fondation semi-autonome depuis le 1^{er} janvier 2020. Semi-autonome, parce que les assurances (invalidité en particulier) continuent d'être entièrement couvertes par AXA, tandis que nous avons désormais pour mission de placer et de garantir nous-mêmes le capital de vieillesse de nos assurés. Pour le Conseil de fondation, ce nouvel engagement signifie davantage de responsabilité à l'avenir. Afin d'accomplir ses tâches, le Conseil de fondation sera soutenu par un Comité de placement et un investment controller indépendant. Cette mesure accroît la gouvernance au sein de l'organisation des placements et garantit un suivi indépendant des placements. Entièrement implantée fin 2019, la nouvelle structure permet à la fpa de mettre en œuvre une stratégie de placement qui offre un potentiel de revenu supérieur au rendement minimum et qui permet aux affiliations de profiter à long terme de cette évolution.

La fpa clôt son 34^e exercice sur un résultat légèrement négatif. L'excédent des charges s'inscrit à 160 924,86 CHF (voir le résumé des comptes annuels). Cela s'explique dans une large mesure par l'évolution moins favorable des sinistres, mais aussi par l'augmentation des frais d'administration en raison des nombreux travaux supplémentaires rendus nécessaires par la transformation en une fondation semi-autonome. La somme du bilan a moins progressé que durant les années précédentes. La perspective de la semi-autonomie a incité quelques rares entreprises affiliées à opter pour une autre solution. En s'établissant à 102,79% au 31 décembre 2019, le taux de couverture reste toutefois réjouissant. À la suite du passage à la semi-autonomie, AXA a versé des réserves excédentaires à la fpa. Avec un taux de couverture de 113,15%, la fpa présente un excédent de couverture au 1^{er} janvier 2020.

Lors de sa séance du 28 novembre 2019, le Conseil de fondation a décidé de réduire la rémunération des avoies de vieillesse pour 2020 et de la ramener de 1,75% à 1,50%. Restent inchangés les taux de conversion appliqués dans le régime obligatoire selon la LPP et dans le régime surobligatoire, soit à 6,8% pour le premier et respectivement à 5,00% pour les hommes (65 ans) et à 4,88% pour les femmes (64 ans) dans le second. En 2019, le passage à la semi-autonomie a généré une importante charge administrative. Il a ainsi été nécessaire d'adapter tous les règlements, d'intensifier la collaboration avec divers fournisseurs de prestations et de créer le Comité de placement déjà mentionné plus haut. Le Conseil de fondation évoluera à l'avenir dans un nouvel environnement. Nous sommes toutefois confiants et bien parés face à ces changements, et vous remercions de votre confiance.

Zurich, juin 2020 / Daniel Brühlhart

La fpa en bref

au 31.12.2019

Organe d'application

Case postale 300, 8401 Winterthur
Téléphone + 41 58 215 31 28
www.vfa-fpa.ch
e-mail: info@vfa-fpa.ch

Conseil de fondation

Représentants des employeurs:

Thomas Tribolet	SFP / vice-président
Adriano Viganò	SFA
Rita Kovacs	SFA
Matthias Mürger	IG
Jonas Raeber	GSFA

Secrétariat

Case postale 2210, 8031 Zurich
Téléphone +41 44 272 21 49
e-mail: sekretariat@vfa-fpa.ch

Représentants des salariés:

Daniel Brühlhart	Institutions, président
Christian Schläpfer	SSFV
Ariane Pollo	ARF/FDS
Pia Gianinazzi	SSFV
Gabriela Kasperski	ASP

Résumé des comptes annuels

Bilan au	31.12.2019	31.12.2018
Actifs	en CHF	en CHF
Placements	7 754 595,43	6 592 439,97
Compte de régularisation actif	4 067 137,64	4 137 792,69
Actifs provenant de contrats d'assurance	116 813 966,70	115 889 154,89
Total des actifs	128 635 699,77	126 619 387,55
Passifs		
Engagements	264 830,03	113 242,35
Compte de régularisation passif	6 276 456,40	5 502 965,60
Provisions non techniques	40 750,14	71 227,35
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	118 743 349,70	117 460 713,89
Capital de la fondation / fonds libres / découvert		
Situation en début de période	3 471 238,36	2 923 284,33
Excédent des produits / charges	-160 924,86	547 954,03
Situation en fin de période	3 310 313,50	3 471 238,36
Total des passifs	128 635 699,77	126 619 387,55
Taux de couverture	102,79%	102,96%
Compte d'exploitation	2019	2018
Cotisations ordinaires et autres	8 708 406,85	8 640 593,74
Prestations d'entrée	2 714 307,76	2 967 673,59
Apports provenant des cotisations et des prestations d'entrée	11 422 714,61	11 608 267,33
Prestations réglementaires	2 776 563,25	-2 071 511,35
Prestations de sortie	7 925 718,50	-4 572 114,85
Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés	-10 702 281,75	-6 643 626,20
Dissolution / constitution de provisions techniques et réserves	-357 824,00	-48 193,00
Produits de prestations d'assurance	11 632 335,70	8 023 346,30
Charges d'assurance	-11 912 260,28	-12 272 558,06
Résultat net de l'activité d'assurance	82 684,28	667 236,37
Résultat des placements	-6 105,29	88,49 CHF
Résultat net des placements	-6 105,29	88,49
Dissolution / constitution de provisions non techniques et réserves	30 477,21	64 202,19
Autres produits	300,00	700,00
Autres frais	-489,75	0,00
Frais d'administration	-267 791,31	-184 273,02
Excédent des produits / charges avant réserves de fluctuations de valeur	-160 924,86	547 954,03
Dissolution / constitution de réserves de fluctuations de valeur		
Excédent des produits	-160 924,86	547 954,03

Évolution de la fpa

	31.12.2019	31.12.2018
Employeurs affiliés et employés assurés		
Total des employeurs affiliés	111	112
Total des assurés soumis au paiement des cotisations	1624	1699
Total des assurés libérés du paiement des cotisations	109	68
Total des employés assurés	1733	1767
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse	99	89
Rente d'enfant de pensionné	7	7
Rentes d'invalidité	12	10
Rentes d'enfant d'invalidité	4	3
Rentes de conjoint ou de partenaire survivant	8	8
Rentes d'orphelin	4	4
Total des bénéficiaires de rentes	134	121
Montant des avoirs d'épargne	93 365 858	94 552 049
Somme des avoirs de vieillesse LPP	49 536 867	50 071 990
Évolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes		
État de la réserve mathématique au 01.01	21 337 106	20 138 248
Variation de valeur résultant de l'adaptation des bases de calcul		
Adaptation résultant des nouveaux calculs au 31.12	2 111 003	1 198 858
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	23 448 109	21 337 106
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2		
Actifs à la date du bilan et à la valeur du marché	128 635 700	126 619 388
Disponibles pour couvrir les risques de prévoyance et d'assurance	122 053 663	120 931 952
Capital de prévoyance nécessaire pour couvrir les risques de prévoyance et d'assurance	118 743 350	117 460 713
Taux de couverture (en % des fonds nécessaires)	102,79%	102,96%

La fondation de prévoyance film et audiovison est désormais une fondation semi-autonome.

Qu'est-ce que cela signifie?

Outre les risques de décès et d'incapacité de travail ou d'invalidité, les risques de placement liés aux avoirs de vieillesse étaient jusqu'à présent réassurés auprès d'AXA. C'est ce que l'on entendait par assurance complète.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la fondation supporte elle-même les risques de placement et décide de manière autonome où et comment les capitaux de prévoyance seront investis. La fondation de prévoyance agit donc de façon semi-autonome.

Comment le passage de l'assurance complète à la semi-autonomie s'est-il déroulé?

Un bilan de transformation a été établi à la date d'effet du 1^{er} janvier 2020. Il tenait compte des avoirs de vieillesse des assurés disponibles au 31 décembre 2019. Des placements en fonds AXA ont été souscrits à hauteur de ce capital. Ces fonds AXA ont été constitués avec les placements de l'ancienne assurance complète. Les fonds contenaient des revenus de la fortune non réalisés, qui ont été transférés avec les parts à la fondation de prévoyance film et audiovison. En outre, la fondation a reçu les réserves constituées par AXA pour les pertes futures dues aux conversions en rentes. Les valeurs transférées dans le cadre de cette transaction représentent 115,4% des avoirs de vieillesse. Grâce à ces 15,4% supplémentaires et aux fonds libres déjà disponibles, la fpa a bien démarré dans la semi-autonomie.

Comment les avoirs de vieillesse seront-ils désormais investis?

Le Conseil de fondation a effectué une analyse des actifs et des passifs en étroite concertation avec des conseillers indépendants. Cette analyse basée sur la situation actuelle et en partie sur des projections a permis de déterminer le rendement théorique. Celui-ci correspond au rendement qui doit être généré par les placements afin que tous les engagements de la fondation puissent être garantis à long terme, même en cas de choc sur les marchés financiers.

Une stratégie de placement a ensuite été définie sur la base de ce rendement théorique afin d'atteindre cet objectif tout en réduisant les risques au minimum. Compte tenu des circonstances actuelles, une plus-value semble réaliste. La capacité de la fondation à supporter les risques est totale.

Avec ces valeurs clés et d'autres exigences formulées par la fpa, il a ensuite fallu confier un mandat de gestion de fortune. L'offre d'AXA nous a convaincus, en raison notamment de ses dispositions très strictes en matière de développement durable. La stratégie de placement ainsi que la performance des placements sont mises à jour périodiquement sur le site Internet, où elles peuvent être consultées.

Les cinq premiers mois de l'année 2020 ont été marqués par la crise de Covid-19 et l'évolution très instable des marchés financiers. Des chutes de cours allant jusqu'à -9,50% ont été enregistrées certains jours, ce qui correspond à la cinquième plus mauvaise performance sur un jour du S&P 500. Dès la seconde moitié de mars, les cours ont toutefois amorcé une spectaculaire remontée, avec des gains journaliers supérieurs à +9,00% (dans l'histoire du S&P 500, une telle hausse n'a été observée qu'à dix reprises). Au premier trimestre, la performance de la fortune globale s'est établie à -4,08%. La fpa est toutefois en mesure d'absorber ce résultat négatif grâce à sa solidité financière. Les développements au deuxième trimestre ont été très réjouissants et la performance à fin mai 2020 s'établissait à -0,7%. Ce résultat est très stable et satisfaisant si on le compare au baromètre UBS des caisses de pension qui, depuis le début de l'année, a réalisé une performance de -3,9%. Orientée sur le long terme, la stratégie de placement circonspecte est mise en œuvre et contrôlée avec des partenaires expérimentés. Son évolution peut être suivie sur le site Internet de la fpa, comme mentionné plus haut.